

News Release

Communiqué

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 111

Le 11 mai 1989

LES CADRES DU PROGRAMME DE TOURISME

DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SE RÉUNISSENT À VICTORIA

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que les cadres du programme de tourisme du ministère des Affaires extérieures se réuniront à Victoria, en Colombie-Britannique, du 17 au 19 mai afin d'examiner des façons de développer l'industrie du tourisme au Canada, qui représente 21 milliards de dollars par année.

Les cadres du ministère en poste aux États-Unis, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et au Japon se réuniront avec ceux de l'Administration centrale, avec des fonctionnaires de Tourisme Canada (qui fait partie du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie), des représentants des gouvernements provinciaux et des dirigeants de l'industrie locale et nationale. Ils examineront le programme de promotion du gouvernement fédéral, qui se chiffre à 30 millions de dollars, et discuteront des moyens que l'industrie pourrait adopter pour mieux répondre aux besoins particuliers des visiteurs.

Au-delà de 20 agents du programme de tourisme sont affectés dans les missions canadiennes à l'étranger; ils sont appuyés par 77 agents de commerce professionnels et par des employés de soutien.

.../2

"Le tourisme représente près de 5 % du produit national brut et fournit du travail à plus de 600 000 Canadiens; il va sans dire que nos efforts de commercialisation doivent être bien ciblés, efficaces et soutenus," a dit M. Crosbie.

"La réunion de Victoria, qui se tiendra dans l'un des endroits touristiques les plus prometteurs au Canada et à l'apogée de la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme, devrait galvaniser nos efforts en vue de continuer à développer une industrie qui se classe au troisième rang en terme de rentrées de devises."

Le Ministre a ajouté que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aidera l'industrie touristique :

- en facilitant l'accès des gens d'affaires et du matériel de promotion ;
- en éliminant graduellement les droits de douane sur les importations de fournitures et de matériel;
- en empêchant l'un ou l'autre pays d'imposer des restrictions sur les changes;
- en fixant au même montant les droits d'arrivée et de départ pour les voyageurs canadiens et américains;
- en libéralisant les règles en matière d'investissement; et
- en établissant un mécanisme pour résoudre les problèmes éventuels et favoriser la coopération.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:
Louis Poisson, directeur adjoint au tourisme
Direction de la promotion du commerce et du
tourisme avec les États-Unis
Ministère des Affaires extérieures
(613) 998-8823